Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le
ID : 073-200070340-20220706-2022_113-DE

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2022 - 113

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 juillet à 20 heures 30*, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*
La convocation a été envoyée en date du 30 juin 2022.

Présents : Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Absents : Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Fabienne CLARAZ-BONNEL, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Jérémy TRACQ.

Procurations : Yann CHABOISSIER à Jean-Claude RAFFIN
Laure MAURETTE à Humberto FERNANDES
Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 03
Nombre de votants : 24

Monsieur Christian SACCHI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Réaménagement de l'entrée et de la voie principale du Pôle industriel du Fréjus
- **Travaux de réseau d'éclairage public**
- **Demande de participation financière du SDES**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée le projet de réaménagement de l'entrée et de la voie principale du Pôle industriel du Fréjus géré par la CCHMV.
Il précise que des travaux de réseau d'éclairage public sont intégrés dans le programme d'aménagements.
Il propose de solliciter une participation financière du SDES dans le cadre de la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 69 535 euros hors taxes.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **S'engage** à réaliser et à financer les travaux de réseau d'éclairage public dans le cadre du réaménagement de l'entrée et de la voie principale du Pôle industriel du Fréjus dont le montant s'élève à 69 535 euros hors taxes ;
- **Se prononce** sur le plan de financement suivant :
  Financement CCHMV en autofinancement : 63 915 euros hors taxes
  Participation SDES : 5 620 euros ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le
ID : 073-200070340-20220706-2022_113-DE

- **Sollicite** l'aide financière du SDES ;
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- **S'engage** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- **S'engage** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 juillet 2022.

Le Président
Christian SIMON

C. HAUTE MAURIENNE VANOISE (Savoie)